



Groupe de travail « mouvement annuel des comptables » du 5 avril 2017

La Direction Générale campe sur ses positions ; les Organisations Syndicales, unanimes, claquent la porte !1

Le Groupe de Travail du 5 avril avait pour objet de présenter la nouvelle lubie de notre Direction Générale : le mouvement annuel des comptables assorti d'un droit de mouvement intradépartemental du directeur local sur ses comptables.

C'est au DRH - M. Magnant - qu'est revenu l'honneur de présenter ce projet :

- ✓ Un « calendrier rénové » d'application immédiate (2018) pour les campagnes lancées au second semestre 2017, consistant à organiser un mouvement annuel pour les postes comptables comme pour les postes administratifs, tout en dissociant le mouvement comptable des IDiv de leur mouvement administratif.
- ✓ L'organisation de mouvements locaux, avec un calendrier rénové qui rendra possible l'organisation de mouvements, à équivalence, à l'initiative des directeurs avec l'accord des cadres concernés.

F.O.-DGFiP a exprimé sa totale opposition à ce mouvement unique qui, d'une part réduit encore plus les chances de muter et d'être promu pour les Inspecteurs du vivier et IDIV CN à la hors classe, et qui, d'autre part méconnaît totalement la prévisibilité réelle des postes qui seront vacants dans l'année.

Une conséquence pratique parmi d'autres : Le dispositif revient à anticiper 16 mois à l'avance le départ en retraite, ce qui est illusoire pour **F.O.-DGFiP**!

F.O.-DGFiP réaffirme son choix d'une affectation en CAP nationale au poste comptable préalablement à l'installation du chef de poste. C'est pourquoi **F.O.-DGFiP** refuse catégoriquement l'idée du « mouvement local », source de dérive arbitraire de la part des n°1 tentés par « le fait du Prince ».

Comme le DRH a refusé de retirer ces deux propositions, **F.O.-DGFiP** ainsi que toutes les autres Organisations Syndicales ont quitté la salle.

Pour F.O.-DGFiP, la Direction Générale ne peut pas passer en force et doit revoir sa copie d'ici au 2 mai, date du prochain GT sur l'accès aux postes comptables.

¹ FO-DGFIP détaillera dans un prochain compte-rendu ce GT et nos revendications